

des hommes de lettres de la Province, est établie à dater du premier de juillet prochain, année fiscale.

« Article III.—Les académiciens recevront le traitement des ci-devant Conseillers Législatif. De plus, l'Académie jouira d'un revenu annuel de cinq mille piastres pour monter une bibliothèque.

« Article IV.—Les académiciens devront faire l'éloge ou la biographie des hommes de lettres de ce pays, décédés dans les vingt dernières années. Les dits éloges ou biographies resteront dans les archives de l'Académie.

« Article V.—Une commission, composée de six hommes de lettres, nommera les académiciens.

« Dieu sauve la Reine, et qu'il vous ait en sa sainte garde ! »

Milord Dufferin, qui est homme de lettres, en rirait dans ses barbes.

Ayant abdiqué la dictature, et délivré du poids des grandeurs, je solliciterais un siège à la nouvelle Académie, considérant aucun honneur préférable à l'honneur des Belles-Lettres.

Quels jours fortunés ! Quelle vie studieuse ! Nos séances seraient populaires et suivies par les amateurs des arts, par les hommes du monde qui, sans être hommes de lettres, ont l'esprit intelligent et lettré. Nous nous associerions au mouvement intellectuel contemporain par un exercice constant aux nobles délassements de l'esprit. Aucun chef-d'œuvre ne serait publié à Paris qu'il ne fut lu et commenté dans notre cénacle. Nous aurions des correspondants dans les centres civilisés d'Amérique et d'Europe. Les hommes de lettres étrangers seraient accueillis et fêtés par nous dans des agapes fraternelles. Cultivant les sciences et les arts, livrés à l'essor de la pensée, aux joutes galantes du beau langage, répandus enfin dans une société polie, nous commencerions en quelque sorte la tradition des hommes de lettres de la Nouvelle-France.

Les lettres, ainsi élevées et honorées, sont un foyer de lumière divine. Nous verrions peut-être refléurir sur nos rives les olympiades d'Athènes et le siècle d'Auguste.

Combien de jeunes gens, dont je connais le talent modeste—qui sont pauvres et logent dans des mansardes—seraient capables d'écrire de belles pages pour être reçus citoyens de la république des lettres, pour obtenir *l'aurea mediocritas* dont parle Horace.

Dans dix ans le peuple aurait appris à lire.

—Rêve ! fantaisie ! chimère ! direz vous.

—Pourquoi pas ?

Songez à l'Académie Française.

Qu'est-il resté de l'œuvre politique de Richelieu ? Rien. La carte de l'Europe n'est plus ce qu'elle était dans la première moitié du dix-septième siècle. Seule l'Académie Française est restée, et c'est le plus beau titre de gloire du ministre Richelieu.

EDOUARD HUOT.

NOUVELLES DIVERSES

CABLE ATLANTIQUE.—A partir du premier mai prochain, le tarif des dépêches par le câble transatlantique, sera de cinquante centins par mot du Canada au Royaume-Uni, et le système de faire payer les télégrammes au mot sera adopté par toute l'Europe.

CHEMIN DE COLONISATION.—L'on croit que la partie en fer des ponts du chemin de Colonisation sera placée dans une couple de semaines ; 20,000 tonnes de lisses sont rendues sur les lieux, et le chemin en arrière de Ste. Thérèse sera probablement prêt vers la mi-juillet.

DÉCISION MUNICIPALE.—La Cour des Magistrats, siégeant au canton d'Eaton, en ce dis-

trict, vient de rendre une décision importante pour les conseils municipaux. La cour a débouté la plainte portée par un inspecteur de voirie contre un contribuable, qui avait obstrué le chemin public, attendu que le Conseil seul a le droit de poursuivre en pareils cas.

On lit dans le *Pionnier de Sherbrooke* :

« Nous avons le plaisir d'apprendre que les deux Révérendes Sœurs Godu et Dupuis étaient en cette ville le mois dernier, dans le but d'examiner le terrain et la bâtisse mis à leur disposition, par Sa Grandeur Mgr. Racine, pour fonder un hôpital. Pas n'est besoin de dire qu'elles ont été bien satisfaites de l'offre généreuse de Sa Grandeur et nous sommes heureux d'ajouter qu'elles se disposent à venir ouvrir au printemps prochain cette institution, sous le nom de "Hospice du Sacré Cœur." »

MM. Metcalfe et Eagleson, d'Ottawa, ont obtenu le contrat du département de la milice pour la fourniture de 9,000 uniformes, le *patrol jacket* de serge (petite tenue).

On s'occupe beaucoup à Ottawa de savoir sur qui tombera le choix du gouvernement, pour remplir la charge de Juge en Chef de la Cour Suprême.

Par le bill de M. Fournier, les pénitenciers seront sous le contrôle immédiat du ministère de la justice. Le ministre de la justice nommera son propre inspecteur, qui sera tenu de faire deux tournées d'inspection par année et de présenter un rapport concernant l'administration de ces établissements.

On parle de donner deux assistants à l'inspecteur municipal actuel des constructions de la ville de Montréal.

On assure que le Ministre des Travaux Publics doit prendre sous son contrôle la route qui conduit à Manitoba, et connue sous le nom de chemin Dawson.

Mgr. l'évêque de Gratianopolis est allé présider, le 23 février, à la Maison des Sœurs Grises à Montréal, une gracieuse fête de famille religieuse.

On y célébrait le cinquantième anniversaire de profession de la Révérende Sœur Elizabeth Forbes, dite Sœur McMillan, qui porte encore très-bien le poids de l'âge et de ses longs travaux. Elle a été cinq ans Supérieure de sa communauté et 30 ans assistante.

Il a été distribué, par les soins du ministre fédéral de l'agriculture, 330,000 brochures concernant la colonisation et l'émigration.

Pendant l'année 1874, d'après le rapport de M. Lowe, 14,000 personnes sont venues des États-Unis s'établir en Canada. Il serait fort à désirer que le dénombrement de ces colons pût se faire de façon à connaître le nombre de Canadiens-Français retournés au pays.

Le Recorder de Montréal a infligé, le 23 février, une amende de \$5 ou un mois de prison à un charretier contrevenant aux clauses du règlement.

Il paraît que pour conduire un Monsieur et une Dame de l'hôtel Albion à la rue de Berry, et retour, notre automédon avait exigé 50 cents. Or, comme la course avait duré moins d'une demi-heure, le charretier ne pouvait demander plus de 35 cents.

Dimanche, 21 février, à l'issue de l'office divin, Z. Mayrand, écrivain, N. P., accompagné de Messieurs le Maire, les conseillers, les marguilliers, et de tous les notables du village et de la paroisse, s'avança près du chœur, et présentait au nouveau et vénérable curé de St. Philippe une adresse de bienvenue, à laquelle le pasteur fit une réponse tout à fait appropriée aux circonstances.

A une assemblée tenue le 23 février, au soir, les membres du bureau de régie de l'Union Allet ont adopté à l'unanimité des résolutions condamnant le bill "Acte pour prévenir l'enrôlement au service d'un Etat étranger dans certains cas non prévus par l'Acte de l'enrôlement à l'étranger, 1870."

Le Bureau de régie de l'Union Allet, au nom de tous les Zouaves Pontificaux Canadiens, proteste énergiquement contre les dispositions de ce bill, et compte sur le concours loyal de tous les catholiques de toute la Puissance pour s'opposer à l'adoption de cette mesure.

Ces messieurs se sont mépris sur la portée de la mesure de l'hon. M. Fournier, car depuis 1865, cette loi est en force dans les Provinces d'Ontario et de Québec, et le bill du ministre

de la justice n'a d'autre but que d'étendre aux autres parties de la Puissance l'effet de cette loi.

Après une longue discussion du Congrès, le bill pour l'admission du Colorado, comme État dans l'Union, a été lu une troisième fois et adopté par une majorité de 30 voix.

Dorénavant les statuts du Parlement Fédéral seront imprimés à un plus grand nombre d'exemplaires. M. McKenzie va s'enquérir du coût de la stéréotypie de ces statuts.

Il est rumeur, à Ottawa, que les Hons. MM. Dorion et Richard seront nommés Juges de la Cour Suprême.

CENTENAIRE.—Il vient de mourir à Kingston un canadien-français âgé de 107 ans, du nom de François Tassé. Il demeurait en cette ville depuis plusieurs années.

WORD-OUEST.—Le 19 février, l'hon. M. Vail a annoncé à la Chambre qu'il était possible que le gouvernement ne requerrait pas les services de la police montée de Manitoba l'an prochain.

STATISTIQUES.—Pendant l'année 1874, il a été construit 850 bâtisses nouvelles dans les limites de la cité de Montréal.

Dans le cours de cette même année, il y a eu 331 feux. Sur ce nombre il faut compter 103 alarmes pour des feux de cheminée.

On lit dans le *National* :

« Un canadien-français, du nom de George d'Amour, âgé d'environ 28 ans, a été tué à Oro City, comté de Lake, Territoire du Colorado, le 7 février.

« La lettre annonçant sa mort est entre les mains de M. Lamothe, maître de poste de Montréal, qui donnera sur demande tous les renseignements en sa possession. »

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ST. JACQUES.—La première assemblée générale annuelle de cette Société a eu lieu mardi, le 16 février 1875, au bureau de la Société, sous la Présidence de F. P. Rottot, écrivain, M. D.

Ci-dessous la situation générale de la Société telle qu'exposée dans le rapport de F. P. Rottot, écrivain, M. D.

Le capital souscrit de la Société est de 1,000 numéros.

Se montant à deux millions de dollars..... \$2,000,000 00

Le capital payé est de cinquante mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars..... 50,991 00

Donnant une moyenne de plus de trente-cinq et un tiers par cent..... 35½

Les profits nets sont de seize mille quatre-vingt-cinq dollars et vingt centins..... 16,085 20

Représentant soixante-trois par cent sur le capital payé..... 63 p. 100

Bien qu'il soit d'ordinaire de répartir les dépenses d'organisation sur toute la durée d'une classe, dès cette année nous avons diminué le compte d'organisation de plus d'un tiers, c'est-à-dire..... 411 42

Dame Catherine Lacharité, de la paroisse de St. Hugues, est morte le 29 janvier dernier, à l'âge avancé de 105 ans et 21 jours.

ÉLECTIONS.—M. Globensky a été élu député du comté des Deux-Montagnes, par une majorité de 121 voix sur M. Provost. M. Cuthbert à Berthier, par 230 voix sur le Dr. Drainville.

NOS GRAVURES

Episode de la Guerre Franco-Prussienne

C'est à l'honneur et à la gloire de la civilisation de rencontrer au milieu des scènes de sang et de carnage d'une guerre nationale, de ces actes d'humanité semblables à celui que représente notre gravure : triomphe du cœur sur la raison, de l'esprit sur la matière, impérieux hommage que la haine et la vengeance rendront toujours dans une âme bien formée, à la charité, vertu divine, dont la fraternité humaine ne sera jamais qu'un faible écho.

Dès l'aube de ce jour, le canon de l'état-major a annoncé le commencement de l'action. Les divisions et les brigades ont cent fois parcouru la plaine, gravi et descendu les collines ; les régiments exténués ont pris et repris les positions. On s'est battu, tout le jour sous un soleil ardent, au milieu des tourbillons de poussière et des nuages de fumée que soulèvent les charges des escadrons et les feux incessants de la mousqueterie.

Comme le soir arrive, des deux côtés les masses se replient à la voix des clairons sonnans la retraite. Seule, au fond d'un ravin une dernière ligne de tirailleurs prussiens, protégés par les premiers arbres de la forêt, couvrent de leurs feux les mouvements du corps d'armée.

Après quelques pas dans le sentier, à la limite d'un champ dont les fleurs et les bruyères odorantes, semblent protester, sous l'ombre des grands chênes, contre les ravages et les horreurs des batailles, un tirailleur prussien, au moment de faire feu, découvre à quelques pas de lui, blessé à mort sans doute, un fantassin ennemi. Sa gibberne ouverte et vide, son fusil, son sac et son sabre tombés à quelques pas de lui, au milieu des débris de cartouches qui jonchent le sol, indiquent que le fantassin a fait son devoir jusqu'à la fin, et qu'il n'est tombé sous les balles qu'à bout de forces et de munitions.

D'autre part sa tunique et sa chemise entr'ouvertes, la pâleur de la figure, les yeux fixes et d'un éclat vitreux annoncent avec l'agonie, les efforts que le blessé a faits pour respirer plus librement quelques bouffées d'air.

Dévoré par cette soif ardente que causent les blessures, le martyr implore du regard la gourde de l'allemand suspendue en bandoulière.

Devant cet ennemi expirant et sans défense, le légionnaire saxon, tout en s'agenouillant pour tirer, décroche sa gourde et la place dans la main du blessé, dont le regard trouve une dernière flamme pour le remercier. Cette gorgée de liqueur en cette minute suprême vaut pour le mourant la goutte d'eau que le mauvais riche implore de Lazare.

Ce devoir accompli, l'obéissant et flegmatique prussien tire son coup de fusil comme si de rien n'était, encourageant d'une voix adoucie à chaque fois qu'il recharge son arme, le camarade à l'espérance.

Une demi-heure après les feux ont cessé, et une civière transporte le Français à l'ambulance. A peine sous la tente, cet ennemi, que le hasard des combats a transformé en ami, s'approche juste à temps pour recueillir hélas ! sur les lèvres décolorées de ce héros inconnu, un dernier sourire à son adresse.

A ce spectacle, le fantassin se détourne, essuie de sa main encore noire de poudre une grosse larme, et après avoir lâché un formidable juron, vide de rage et d'un seul trait le reste de la gourde.

La simplicité de notre scène n'exige aucune réflexion. Un cri, un geste, dans les grandes crises, disent mieux et plus que les amplifications et les discours. On sait bien qu'un noble cœur bat d'ordinaire sous la capote du soldat, mais ce que l'on ignore, c'est que malgré leur fierté et leur rudesse extérieure, ils l'ont souvent aussi tendre, aussi bon que celui d'une mère ou d'un enfant.

Demandez aux vieux troupiers et aux sœurs de charité !

A. ACHINTRE.

Les Pastilles du Dr. Nelaton, contre le Rhume, maladie de bronches, maux de Gorge et Consommation, produisent toujours l'effet désiré.—Lafond et cie. 25 cents la boîte.